

AECKWG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 666 DU 20 DECEMBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre hospitalier universitaire de la
Mère et de l'Enfant - Lagune.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2022-121 du 23 février 2022 portant approbation des statuts des centres hospitaliers universitaires ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant - Lagune, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dodji Ange DOSSOU**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Horace AFADJINO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- madame **Lisette Isabelle ODOULAMI YEHOUESSI**, représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- madame **Marylène Rékiath NODICHAO** épouse **GOUDA**, représentante du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- madame **Flora Sylvie HOUNDJREBO BALLE**, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Dovi David Franck HOUEDAKOR**, représentant de la Mairie de Cotonou ;
- monsieur **Joseph AKODJENOU**, Président de la Commission médicale d'établissement.

Article 2

Monsieur **Dodji Ange DOSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

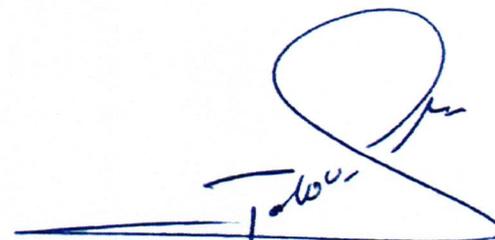
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019 -175 du 03 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant – Lagune ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

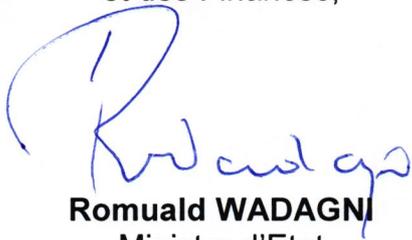
Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de de lac Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 AUTRES MINISTERES : 20 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.